

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/46

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS –
M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET –
G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON**

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

**Objet : Extension du réseau d'assainissement collectif 2012 - 2014 « le Moulin » –
« La Planchette » – « La Vernède » – « Le Buis-d'Aps »**

Attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 février 2012 portant sur l'approbation du programme de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées dans les différents quartiers.

.../...



Il rappelle également que les travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Ardèche, de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE et de l'Etat, pour un montant de dépense par tranche s'élevant à :

- MONTANT HT TRANCHE FERME114 000,00 €
- MONTANT HT TRANCHE CONDITIONNELLE 1.....110 000,00 €
- MONTANT HT TRANCHE CONDITIONNELLE 2.....105 000,00 €

Il rappelle que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 329.000,00 Euros H.T. et se décompose comme suit :

TRANCHE FERME :

Montant des Travaux.....	100.536,00 €
Relevés topographiques.....	1.013,00 €
Honoraires Maître d'Œuvre	7.321,00 €
Contrôles de réseaux.....	2.500,00 €
Somme à valoir pour imprévus, libération des emprises et divers.....	2.630,00 €

MONTANT DE LA DEPENSE H.T.

- Tranche Ferme..... 114.000,00 €

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 :

Montant des Travaux.....	94.719,00 €
Relevés topographiques.....	966,00 €
Honoraires Maître d'Œuvre	7.000,00 €
Contrôles de réseaux.....	5.000,00 €
Somme à valoir pour imprévus, libération des emprises et divers.....	2.315,00 €

MONTANT DE LA DEPENSE H.T.- Tr. Cond 1.....110.000,00 €


TRANCHE CONDITIONNELLE 2 :

Montant des Travaux.....	90.572,00 €
Relevés topographiques.....	921,00 €
Honoraires Maître d'Œuvre	6.639,00 €
Contrôles de réseaux.....	5.000,00 €
Somme à valoir pour imprévus,	
Libération des emprises et divers	1.868,00 €

MONTANT DE LA DEPENSE H.T.- Tr. Cond. 2.....105.000,00 €

MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE H.T

- (3 tranches)..... 329.000,00 €

Monsieur le Maire précise que les travaux font l'objet d'un marché passé selon la procédure adaptée, conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics.

L'AAPC a été publié au BOAMP le 18 juin 2012.

La consultation s'est déroulée du 18 juin 2012 au 23 juillet 2012 – 12H

L'Ouverture des plis a eu lieu le 23 juillet 2012 à 14 Heures en Mairie.

Six Entreprises ont présenté une offre.

Après vérification des offres, le Pouvoir Adjudicateur a demandé au Maître d'œuvre de dépouiller les offres. A l'issue du dépouillement, le Pouvoir Adjudicateur a procédé à la phase négociation.

Après négociation, le rapport de dépouillement a été présenté au cours de la réunion du 30 juillet 2012 à 14 heures en Mairie. Le Pouvoir Adjudicateur a retenu l'Entreprise FAURIE S.A.S. – 07200 SAINT SERNIN ; l'offre de cette entreprise étant la mieux disante au vu des critères demandés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le Marché passé selon la procédure adaptée, à intervenir entre la Commune d'ALBA-LA-ROMAINE et l'Entreprise FAURIE S.A.S., **pour les Travaux d'Assainissement – quartiers « Buis d'Aps » ; « Le Serre » ; « Moulins » ; « Vernède » ; « La Planchette » - LOT UNIQUE : Collecteurs et Ouvrages Annexes ; le montant du marché s'élevant à la somme totale de 257.905,00 Euros H.T. soit 308.454,38 Euros T.T.C. pour les trois tranches.**

.../...



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal :

- ◆ **DECIDE** d'attribuer le Marché passé selon la Procédure Adaptée à l'Entreprise FAURIE S.A.S., pour un montant de 257.905,00 Euros H.T. soit 308.454,38 Euros T.T.C.

- ◆ **CHARGE** son maire de signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

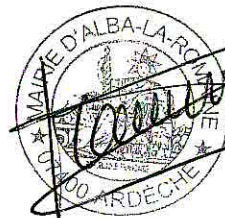
Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012